

ANNEXE 4.6-QAI

POLLUANTS GAZEUX RADIOACTIFS : CONCENTRATION EN RADON

Ce tableau est issu du livrable de l'année 2 du GT QEI du projet CAP2030

Obligation en zone à risque radon de niveau 3
Préconisation en zone à risque radon de niveau 1 et 2

	Conception du bâtiment	Bâtiment à réception
Méthodes de calcul/mesure	La concentration en radon peut être calculée à l'aide d'outils de simulation.	La concentration en radon peut être mesurée conformément à l'ISO 11665-8.
Seuils	Bâtiments résidentiels et non résidentiels (hors établissements recevant du public) L'OMS propose un niveau de référence de 100 Bq/m³ pour minimiser les risques sanitaires dus à l'exposition au radon à l'intérieur des bâtiments. Si ce niveau ne peut être atteint dans les conditions propres à chaque pays, le niveau de référence choisi ne doit pas dépasser 300 Bq/m³. Établissements recevant du public (ERP) Le dépistage du radon dans les ERP est obligatoire dans les établissements situés en zone 3 ainsi que pour les établissements situés dans les communes des zones 1 et 2, lorsque les résultats de mesurage existants dépassent 300 Bq/m³.	
Mise en œuvre (niveau expertise et coût)	Expertise : Numérique Coût : - Licence de l'outil numérique gratuite ou payante - Main-d'œuvre	Expertise : Mesure sur le terrain sur 2 mois Coût : - Matériaux : 30 – 100 € par échantillon - Main-d'œuvre